

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique,
de l'Informatique, de la Simplification administrative,
en charge des allocations familiales, du Tourisme,
du Patrimoine et de la Sécurité routière, concernant
Le tourisme fluvial en Wallonie

Madame la Ministre,

L'un des objectifs clés de la déclaration de politique régionale tourne autour du tourisme, qui offre de nombreuses opportunités pour le développement économique de notre région. A cette fin, de nombreux angles d'attaque ont été définis pour mieux mettre en avant les atouts touristiques de la Wallonie.

Parmi eux, afin de promouvoir un tourisme durable et de proximité, le Gouvernement « entend mettre l'accent sur le tourisme fluvial afin de mieux exploiter son potentiel de développement et répondre aux besoins pour l'accueil d'une offre élargie ». Madame la Ministre, sur les 18 ports de plaisance qui existent actuellement, pouvez-vous me dire quels sont ceux qui ont le plus de succès actuellement en termes de fréquentation ? Une étude a-t-elle été faite sur le sujet pour déterminer d'où viennent les touristes qui les fréquentent, les croisières ou les activités qui ont le plus de succès ? Lors d'une question posée par Monsieur Di Mattia en janvier dernier, vous parliez d'un premier travail de réflexion sur la mise à niveau de l'offre wallonne en matière de tourisme fluvial à la suite de la thématique touristique 2019 « Wallonie, terre d'eau ». Avez-vous obtenu les résultats de cette réflexion et définit les premières actions à mettre en œuvre dans ce cadre ?

Parmi les activités qui remportent du succès dans ma région, les descentes en kayak sur l'Ourthe se font malheureusement de plus en plus rares à cause des épisodes de sécheresse qu'a connu la Belgique ces dernières années lors de la saison touristique. Ces pertes ont-elles été chiffrées ? Une aide a-t-elle été demandée par le secteur pour pallier ces pertes ? Comment pérenniser le secteur du tourisme fluvial compte tenu de ces changements climatiques ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Pour rappel, le tourisme fluvial concerne l'ensemble des activités touristiques pratiquées dans et sur les voies et plans d'eau. Je pense, par exemple, aux sports aquatiques et nautiques tels que le kayak, le rafting, le téléski nautique, mais également aux offres de croisières, aux itinéraires navigables, etc.

En ce qui concerne les itinéraires navigables, la Direction des Etudes stratégiques et de la Prospective du SPW Mobilité Infrastructures réalise chaque année un bilan sur les flux fluviaux. Si on ne peut y connaître le nombre de plaisanciers qui parcourent les fleuves wallons, l'étude montre que les bateaux de plaisance ont effectué environ 6.000 voyages sur nos eaux en 2019 et les bateaux de croisière près de 2.000 voyages, représentant pour ces derniers plus de 104.000 passagers. Une estimation basée sur le nombre de voyages des bateaux de plaisance, donne le résultat suivant : 37% de belges, 39% de néerlandais, 7% d'allemands, 6% de français, 5% de britanniques et 6% d'autres nationalités. Pour les bateaux de croisière, les belges représentent 51% du total des passagers et les néerlandais 35 %.

Dans le cadre de la réflexion globale en cours entre le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et le SPW Mobilité Infrastructures sur la thématique du tourisme fluvial, et pour préparer les travaux du futur Comité de concertation de la plaisance, le CGT a depuis 2019 des réunions régulières avec son homologue pour envisager la meilleure façon de coordonner les actions respectives des deux administrations en la matière et établir un véritable plan stratégique. Celui-ci devrait être finalisé pour début 2021. L'Observatoire wallon du Tourisme (au sein du CGT) a dans ce contexte organisé une réunion avec la Direction des Etudes stratégiques et de la Prospective du SPW Mobilité Infrastructure afin de collaborer sur la mise en place de statistiques plus fines que celles existantes, notamment sur la possibilité de collecter et de traiter les données des « registres de nuitées », créer de nouveaux indicateurs et mettre en place un partage plus fréquent des résultats de l'enquête sur les flux.

Il est à noter que ce type d'itinérance s'intègre dans un des projets que je soutiens dans le cadre du plan de transition. Je souhaite développer la mobilité douce sur le territoire wallon via l'axe tourisme. Il s'agira d'inscrire le tourisme et le patrimoine dans une transition durable, en créant des itinéraires touristiques à pied, à vélo et sur nos cours d'eau qui permettront aux touristes, lors de leurs déplacements, de vivre une expérience immersive.

Pour ce qui concerne l'activité « kayaks », elle est effectivement tributaire de la météo. Les sécheresses de ces dernières années n'ont pas épargné les loueurs. Les exploitants situés sur l'Ourthe ont vu leur fréquentation chuter de 17% en 10 ans et leur nombre de clients en constante diminution depuis 2014. Le constat est identique pour toute l'activité en Wallonie. La baisse de fréquentation y est de 18% en 10 ans.

Il est à noter qu'aucune aide spécifique n'est possible dans ce cadre.

La question de la pérennisation du secteur du tourisme fluvial sera variable selon les types d'activité proposée. Ainsi si le secteur du kayak est fortement impacté, les autres types d'activités tels que celles sur les plans d'eau ne présentent pas de diminution de fréquentation ces dernières années. Cette question fait, bien entendu, partie du plan stratégique qui est en cours de réflexion au CGT en collaboration avec le SPW Mobilité Infrastructures.